

Elections municipales 2020

Questionnaire aux candidats sur la mise en place d'un plan vélo ambitieux à Obernai

Question 1. Les motivations.

Partagez-vous les motivations présentées par Vélobernai pour la mise en place d'un plan vélo ? Quelles en sont l'importance et l'urgence ? N'hésitez pas à développer.

Nous avons conscience du retard pris dans la mise en place d'une démarche concertée et concrète permettant de proposer un plan vélo, tant sur le recueil des besoins, que sur les aménagements actuels.

Pour notre équipe, le **plan vélo** répondra aux attentes de nos habitants et s'inscrira dans une démarche en faveur de la **transition écologique**.

Dès le début du mandat, nous avons choisi **d'inclure le « plan Vélo » dans une démarche plus globale « de Plan de Déplacement Urbain »,** dans le cadre de la mise en œuvre **d'un Plan Climat Air Energie Territorial, au niveau de l'intercommunalité.**

Le Plan Climat Air Energie Territorial comportera deux axes forts : **la limitation des gaz à effet de serre et la préservation des ressources.** Pour répondre à l'objectif de la limitation des gaz à effet de serre, nous avons proposé comme première action l'élaboration d'un **Plan de Déplacement Urbain.**

Ce Plan de Déplacement Urbain permettra de faire le point sur la place de la voiture, de valoriser les transports en commun et les circulations douces, en réalisant des aménagements cohérents et concertés pour les cyclistes et les piétons.

Question 2. Les propositions.

Pour chacune des 12 propositions présentées par Vélobernai, pouvez-vous nous faire part de vos commentaires et de vos engagements ?

Nous vous recommandons chaque fois que c'est possible d'accompagner vos propositions d'objectifs chiffrés et mesurables, d'un budget prévisionnel et d'une date prévisionnelle.

1. Adopter dès le début du mandat un plan vélo ambitieux, financé et concerté

Comme évoqué ci-dessus, le **plan vélo s'inscrira dans un Plan de Déplacement Urbain.**

Ce plan vélo ne peut pas être déconnecté d'une mise au point sur la place de la voiture, des transports en commun et des piétons et aussi sur les aménagements actuels et sur la nécessité de les revoir.

Un plan de Déplacement Urbain comporte un **diagnostic de l'existant** avec la mise en évidence des difficultés, un recueil des besoins et des préconisations techniques et financières, qui feront l'objet d'une concertation avec les utilisateurs, avec les entreprises, avec l'Office de Tourisme et bien entendu avec les associations comme la vôtre.

Le Conseil Départemental sera également mobilisé en sa qualité de gestionnaire des voiries non communales.

Concernant le budget alloué à ce plan, il est à noter qu'à l'heure actuelle la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a inscrit 490 000 € au budget 2020, dont 450 000 € sont destinés à la réalisation d'un nouvel itinéraire cyclable.

Il est clair que l'enveloppe résiduelle ne permettra pas de réaliser toutes les actions nécessaires au plan vélo. **A ce stade, nous ne pouvons pas nous engager sur une enveloppe financière précise. Les moyens alloués aux différentes politiques seront précisés après la réalisation d'un audit financier qui nous permettra d'apprécier les disponibilités et les marges de manœuvre possibles.**

En fonction de moyens affectés, une programmation pluriannuelle sera proposée, les aménagements seront priorisés et déclinés par phase. Une importante démarche de sensibilisation des usagers sera mise en œuvre.

Au plan de la **concertation**, des **commissions extra-municipales** travailleront sur des thèmes transversaux comme le Plan de Déplacement Urbain. Les différents acteurs : élus, associations, services, experts, entreprises collaboreront à la mise en œuvre des projets. Une **évaluation** sera prévue pour faire le point.

Dans chaque quartier, un **élu référent** sera nommé pour recenser les besoins et animer la vie du quartier. Les **services techniques, ainsi que les policiers municipaux**, seront mobilisés pour accompagner le changement.

2. Sécuriser les ronds-points Sécuriser les grands axes

Comme vous l'avez relevé, **aucun aménagement n'a été réalisé dans ce sens**, avec pour conséquences des accidents et un sentiment d'insécurité qui découragent les Obernois d'utiliser le vélo pour certains déplacements.

La déclinaison du Plan de Déplacement Urbain permettra de revoir l'ensemble des ronds-points et des grands axes et d'aménager des voies de circulation réservées aux cyclistes répondant aux objectifs sécuritaires et assurant de vrais cheminements.

Certains grands axes et ronds-points ne relevant pas de la compétence de la Ville d'Obernai, mais de celle du Conseil Départemental, nous solliciterons les services et les élus du Conseil Départemental pour retravailler ces aménagements.

3. Toute la voirie secondaire en zone 30

A ce jour, certaines voiries sont déjà en zone 30 ; néanmoins, souvent le gabarit de la chaussée et le manque de contrôles n'incitent pas au respect de cette limitation de vitesse.

Nous reverrons **un certain nombre de voiries secondaires** pour les sécuriser, limiter les vitesses et permettre la mise en œuvre des cheminements souhaités.

Pour les voiries identifiées comme cheminements « importants », des dispositifs complémentaires sont prévus :

- Le passage en zone 30, continue, signalisée et matérialisée (marquages au sol),
- Des aménagements sur la chaussée pour réduire la vitesse des véhicules,
- Des contrôles préventifs et également répressifs.

4. Tout le centre-ville en zone de rencontre

Le Plan de Déplacement Urbain affectera à terme la circulation du Centre-Ville.

La vitesse y est déjà réduite et la création de zones de rencontre, continues, signalisées à 20 km/heure sera proposée, la possibilité de créer des secteurs réservés aux «cyclistes et piétons» sera étudiée.

5. Des double-sens cyclables systématiques

Les doubles sens peuvent représenter la meilleure solution pour les cheminements cyclables organisés sur des axes principaux.

De notre point de vue, pour des raisons de sécurité, le double sens n'est pas à systématiser sur les **axes secondaires ou petites voies**, car il peut être contraint du fait du gabarit de la chaussée. Le cas échéant, nous proposerons d'autres cheminements pour se déplacer d'un point A vers un point B ou d'autres aménagements sur ces voies (cf. point 3)

Les doubles sens, lorsqu'ils sont possibles, feront l'objet de **voies dédiées, sécurisées, matérialisées et signalisées**. Ces doubles sens pourront être mis en œuvre lors de programmes d'aménagements de nouvelles voiries ou lors de rénovations de voiries existantes.

Compte tenu des contraintes de largeurs de chaussées ou de trottoirs, ils ne pourront toutefois être mis en œuvre sur toutes les voies existantes. Là aussi, il conviendra de trouver d'autres voies de cheminements ou d'autres aménagements pour sécuriser les circulations des cyclistes.

6. Des trottoirs accueillants et accessibles

Le plan de déplacement Urbain comprendra un axe important relatif aux cheminements piétons.

Un réaménagement de certains trottoirs sera nécessaire pour faciliter les cheminements des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Ces dispositions seront intégrées en amont dans les programmes d'aménagement et de rénovation.

Le stationnement récurrent de véhicules sur les trottoirs semble aujourd'hui toléré ; ces pratiques seront sanctionnées et les contrevenants verbalisés.

7. Des stationnements vélo sécurisés

Nous partageons votre constat. L'absence notable d'espaces de stationnement pour les vélos est indéniable et ne favorise pas son usage.

Des réponses seront apportées par le Plan de Déplacement Urbain qui intégrera l'aménagement de vrais espaces sécurisés bien dimensionnés à des endroits stratégiques.

8. Une maison du vélo

La mise en œuvre d'une maison du vélo sera étudiée dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain pour appréhender les enjeux, les modes de financement privé et public (pour l'investissement et le fonctionnement) et les services qui pourront y être proposés.

Par ailleurs, notre programme prévoit la réalisation d'une Maison des Services et de la Citoyenneté qui accueillera notamment des locaux dédiés aux permanences d'association ; un espace d'information sur les modes de déplacements pourra y être proposé.

Nous avons également travaillé sur un projet de recyclerie dans lequel un atelier de réparation de vélos aurait toute sa place.

9. Pédagogie

Comme évoqué précédemment, un plan de communication accompagnera la mise en œuvre du plan vélo pour **sensibiliser tous les publics, informer et convaincre de se déplacer à vélo** (affiches et guide d'information sur les déplacements, adaptés aux différents publics : enfants, habitants, touristes...)

Les réunions de quartiers, les écoles, les associations, les commerçants, les entreprises, l'Office de Tourisme, les hébergeurs seront autant de vecteurs de communication pour sensibiliser nos habitants grands et petits.

10. Evènements

Votre proposition de pérenniser **les événements festifs autour de l'usage du vélo** et du vélo électrique nous semble pertinente.

De même, des animations seront organisées autour de la mise en place du Plan de Déplacement pour valoriser les nouvelles pratiques, faire connaître les aménagements et les initiatives exemplaires ou innovantes. Les acteurs du territoire impliqués dans la démarche seront associés à ces événements.

12. Imaginer des solutions pour les visiteurs

Demain les visiteurs auront plaisir à découvrir notre ville à vélo !

L'offre privée et publique de location de vélos (Vél'O gare, Office de tourisme, Commerces spécialisés...) sera amenée à se développer et à investir des lieux stratégiques (gare, parkings de rabattement). Des outils

de communication et guides de découverte du territoire à vélo seront proposés aux obernois et aux visiteurs, touristes ou habitants du territoire.

Dans le cadre du Plan de Déplacement, pour l'accès au cœur de ville depuis les parkings relais, des solutions mixtes alternatives à la voiture seront étudiées (Navette Pass'O, location de vélos, cheminements piétons).

Question 3. Quelle ambition ?

Parmi les nombreux sujets que vous allez devoir traiter à la mairie d'Obernai, quelle est l'importance du plan vélo ? Quels sont vos objectifs concernant la pratique du vélo à Obernai en 2025 en termes d'indicateurs mesurables ?

Dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, le Plan Vélo représente un enjeu important du territoire, c'est un engagement fort de notre équipe.

Nous voulons mettre en œuvre ce plan dès 2020, en démarrant par la réalisation d'un bilan et d'une étude des besoins. **La mise en place des premiers aménagements est envisagée à partir de 2021.**

Les indicateurs seront :

- Le nombre d'aménagements réalisés,
- Le nombre de réunions de sensibilisation,
- Le nombre d'utilisateurs : pour cela nous réaliserons dès l'année 2021 une enquête pour mesurer les premiers résultats de notre plan. Par exemple : nombre d'enfants se rendant en vélo à l'école, nombre de salariés utilisant le vélo pour aller travailler, nombre de touristes qui ont loué un vélo ...

Question 4. Votre vision pour Obernai 2025

Comment imaginez-vous les déplacements à Obernai en 2025 ?

Quels changements pouvons-nous en attendre sur notre vie quotidienne ?

D'ici cinq ans, les déplacements à Obernai seront facilités, les aménagements mis en œuvre permettront une mixité dans les modes de circulation.

Nous sommes convaincus que la configuration de notre ville permet le développement des modes de circulation doux, à condition de se donner les moyens d'être innovants dans nos aménagements urbains, c'est ce que nous voulons.